

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 36_CC_2018_CCDS

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA DÉLÉGATION DU GELDAR DE KOUROU SECTION HANDBALL AU CHAMPIONNAT D'OUTRE MER ET DE FRANCE

Séance du 19 juillet 2018

Date de convocation : 12 juillet 2018 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-huit et le dix-neuf juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, Line LETARD, Armide MATHIEU, Justine MINDJOUK – SAÏBOU, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Vanessa BOIS-BLANC-CHASE,

Denis BURLOT à François RINGUET,

Enrico WILIAM à Justine MINDJOUK-SAÏBOU,

Wansy JEAN-FORT à Céline ZULEMARO

Absents excusés :

Pierre HO WEN SZE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN

Absents non excusés :

France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Daniel MANGAL, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«L'équipe féminine d'handball du Geldar de Kourou a remporté son 18ème titre de championne de Guyane. Cette 11ème consécration consécutive a offert l'opportunité à l'équipe de **représenter la Guyane lors du championnat d'outre-mer et de France qui s'est tenu à Paris 13^{ème} du 04 au 9 juin 2018.**

Pour faire face aux différentes dépenses liées au déplacement de la délégation composée de 20 personnes (joueuses et encadrement), un budget de 44 060€ (Quarante-quatre mille soixante euros) a été nécessaire.

Le Geldar de Kourou a donc sollicité la Communauté de Communes Des Savanes pour une aide financière d'un montant de **11 404€ (Onze mille quatre cent quatre euros)** équivalent à la prise en charge de billets d'avion.

BUDGET PREVISIONNEL

Déplacement Championnat Outremer et France 2018

DEPENSES		
	P.U.	Total
Transport		
Billets 20 x 625€	12 500,00	
Train Paris/Angers	2 000,00	
Loc. Minibus & véhicule	1 480,00	
Carburant	280,00	
		16 260,00
Hébergement		
Hébergement Paris	6 000,00	
		6 000,00
Nourriture		
Nourriture 20x45x10	9 000,00	
		9 000,00
Divers		
Communication/Equipements...	10 000,00	
Pharmacie	500,00	
Divers	300,00	
Prestations médicales	2 000,00	
		12 800,00
TOTAL		44 060,00

RECETTES	
MAIRIE	12 500,00
CTG	6 000,00
CCDS	12 500,00
CNES	2 500,00
DJSCS	4 000,00
PARTENAIRES PRIVES	3 560,00
ASC Le Geldar De Kourou	3 000,00
TOTAL	44 060,00

Aussi, je vous demande de bien vouloir délibérer quant à :

La prise en charge des billets d'avion pour un montant de **11 404€ (Onze mille quatre cent quatre euros)** auprès de **l'agence ATLAS VOYAGES.** »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu le rapport de présentation ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juillet 2018 ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

DECIDE :

Article 1^{er} : **DE DONNER ACTE** de son rapport à Monsieur le Président.

Article 2 : **D'APPROUVER** la prise en charge des billets d'avion de la délégation du GELDAR de Kourou section handball pour un montant de 11 404€ (**Onze mille quatre cent quatre euros**) à régler auprès de l'agence ATLAS VOYAGE.

Article 3 : **D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de procurations : 04

Nombre de votants : 13

Pour : 12 (dont 04 procurations)

Contre : 01

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 19 juillet 2018

Pour extrait et certifié conforme

Le Président

François RINGUET



De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 27 juillet 2018 12:25
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20180727-10980.xml; 973-200027548-20180719-36_CC_2018_CCDS-DE-1-2_11101.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-07-27

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 36_CC_2018_CCDS

Objet acte: PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA DÉLÉGATION DU GELDAR DE KOUROU SECTION HANDBALL AU CHAMPIONNAT D'OUTRE MER ET DE FRANCE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.5-Subventions

Identifiant Acte: 973-200027548-20180719-36_CC_2018_CCDS-DE
